

GRILLE TARIFAIRE 2022
PRODUCTION ACÉRIQUE

PRÉCERTIFICATION – ACÉRICULTURE
650\$ plus TX

COTISATION ANNUELLE DE CERTIFICATION :		
Frais fixes	Tarif Régulier	
	783\$	
Frais variables	Nombre d'entailles	\$ par entaille (cumulatif)
	< 2500	Compris dans les frais fixes
	2 500 - 5 000	0,118 \$
	5 000 - 10 000	0,039 \$
	10 000 - 20 000	0,017 \$
	20 000 - 50 000	0,013 \$
	50 000 - 80 000	0,008 \$
Frais pour service supplémentaire pour préparation avec des produits de l'entreprise	150.00 \$	
Frais supplémentaire pour attestation de service de bouillage	150,00\$	
Frais d'accréditation	12\$	
Rabais Lève-Tôt (ce rabais est applicable à partir de la 2 ^e année, si vous répondez au questionnaire de renouvellement avant la date butoir)	75,00\$	
LES FRAIS EXIGÉS PAR LE CARTV		
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).		
• Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec (remplace le 15.3% ci-dessus)	200,00 \$	

Tous les prix peuvent être modifiés sans préavis
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.